



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Taux

Question écrite n° 46779

Texte de la question

M. Francis Saint-Ellier appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur le taux de TVA applicable aux produits pour stomises. Il s'étonne en effet que ceux-ci soient soumis au taux de 20,6 % alors que les médicaments remboursés par la sécurité sociale le sont à un taux de 2,1 %. Il lui demande si cette mesure fiscale ne fait pas supporter une charge sur les finances de la sécurité sociale.

Données clés

Auteur : [M. Saint-Ellier Francis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46779

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 décembre 1996, page 6825